

## Etat d'urgence, évolution des mesures de sécurité en Gironde

19/11/2015 | Ce 18 novembre, le Préfet Pierre Dartout a organisé pour la deuxième fois de la semaine, une rencontre avec la presse, suite à la mise en œuvre de l'état d'urgence.



Ce mercredi à la Préfecture, le Préfet a abordé les nouvelles mesures de sécurité et les évolutions des dispositifs mis en œuvre. Etaient à ses côtés, les Procureurs de la République de Bordeaux et de Libourne afin de souligner « la collaboration étroite et permanente entre autorités administratives et judiciaires » et mettre en avant « le très fort engagement des services de l'Etat, police, armée, douanes, pour assurer la sécurité de la population ». Parmi les nouveaux dispositifs mis en œuvre depuis samedi (date de la première rencontre avec la presse): la création d'une zone de sécurité, l'assignation à résidence de cinq personnes et plusieurs perquisitions administratives.

S'il a de nouveau insisté sur le rétablissement des contrôles à la frontière franco-espagnole, le renforcement des contrôles par des patrouilles en villes, la mise en place de fouilles systématiques des sacs à l'entrée des grands magasins, le Préfet Pierre Dartout a également rappelé la possibilité qu'il avait d'interdire les manifestations publiques « si celles-ci représentent un risque de trouble à l'ordre public, ou si elles demandent pour leur encadrement un nombre trop important de forces de police dont la priorité, plus encore en ce moment, est d'assurer la sécurité des citoyens plutôt que jouer le rôle de service d'ordre de manifestation. »

Incertitude sur la tenue du marché de Noël L'agenda des grandes manifestations publiques, notamment à Bordeaux, n'est donc pas pour l'heure, encore stabilisé. "La manifestation inter-culturelle prévue vendredi après-midi à Bordeaux pourra avoir lieu", indique le Préfet mais concernant deux propositions de marche blanche et de recueillement, proposés par divers organisateurs samedi et dimanche, rien n'est encore tranché. Organisateurs et services de la Préfecture, doivent se rencontrer dans les jours à venir. L'incertitude plane également sur la tenue du marché de Noël de Bordeaux, et si jamais il avait finalement lieu, sur les conditions de sécurité à mettre en place. Une rencontre avec les Maires des communes de Gironde est organisée vendredi, ce sujet, notamment, y sera abordé. Mais, concernant ce week-end, le cross de Gujan-Mestras est maintenu, de même que la manifestation Bordeaux SO Good. Dans les deux cas, les organisateurs ont pu rassurer les services de la Préfecture sur les conditions de sécurité qui seront mis en œuvre. Il en est de même pour la Brocante (du 20 novembre au 6 décembre), place des Quinconces, qui est maintenue.



[Visualiser l'article](#)

En vertu des pouvoirs supplémentaires dont bénéficie le Préfet dans ce contexte d'état d'urgence : une zone de protection à été mis en place autour de la Synagogue de Bordeaux. Il est donc interdit de circuler et de stationner sur le périmètre protégé à l'exception des riverains, et des pratiquants du culte.

Une enquête ouverte par le Parquet de BordeauxAutres mesures exceptionnelles liées à l'état d'urgence : l'assignation à résidence de 5 personnes dans le département, sur décision directe du Ministre de l'Intérieur. « L'une d'entre elle ayant refusé de s'y soumettre, elle a été déférée et placée en garde à vue, dans l'attente de son jugement, la semaine prochaine », complète Marie-Madeleine Alliot, le procureur de la République de Bordeaux, qui rappelle par ailleurs, que sont assignées à résidence, les personnes ayant « des activités dangereuses pour la sécurité et l'ordre public » telles que par exemple, des personnes faisant l'objet de fiche S des Renseignements Généraux ou démontrant une radicalisation certaine... En outre, en moins d'une semaine, six perquisitions administratives, ont été faites à la demande du Préfet. L'une d'entre elle ayant donné lieu à l'ouverture d'une enquête par les autorités judiciaires, ajoute Marie-Madeleine Alliot.